



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 09-06-2026 /

Dossier complet le : 09-06-2026 /

N° d'enregistrement : 019201/KK P

1 Intitulé du projet

Requalification et renaturation de la dune sud de Mimizan

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE

Raison sociale

Collectivite territoriale

N° SIRET

24400054300011

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

FORTINON

Prénom(s)

Xavier

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière., 11A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Porte par la Communauté de Communes de Mimizan en partenariat avec l'ONF, ce projet s'inscrit dans une gestion historique du littoral. En 1998, les derniers travaux de reprofilage mécanique avaient été menés avec succès : recolonisation de la flore sans impact négatif constaté. Pres de 28 ans plus tard, l'expérience confirme qu'une dune urbaine est un milieu vivant qui doit être entretenu. Sur ce secteur de 600 m (du musoir à la dune domaniale), l'érosion éolienne crée des couloirs de vent. Ce phénomène a généré un exhaussement massif du plateau et des pentes instables supérieures à 35 %, provoquant des ensablements des voiries et des habitations. Cette action vise à régulariser la topographie : abaissement du plateau, recul de la crête et adoucissement des pentes à 25% pour rétablir un transit éolien contrôlé et protéger durablement l'arrière-dune. L'opération a pour objectif de passer d'une gestion curative d'urgence à une gestion préventive intégrée dans une dynamique sédimentaire littorale durable. Ce confortement souple du cordon dunaire sécurise les biens et les personnes face à l'aléa d'ensablement chronique, conformément à l'Axe 6 (Action 6.1 en pièce jointe) de la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière (2024-2029) validée en mars 2025 et

4.2 Objectifs du projet

Le reprofilage mécanisé de la dune sud a pour objectif de limiter les effets de l'érosion éolienne sur le plateau dunaire et l'arrière-dune afin de réduire les déplacements sableux vers les enjeux bâtis et les voiries. Dans le même temps, il vise aussi à réduire la vulnérabilité du cordon dunaire face à l'érosion marine. Le reprofilage consiste à intervenir sur plusieurs paramètres morphologiques de la dune, du trait de côte jusqu'à la voirie à l'est : - Diminution des pentes du front dunaire afin de réduire la force de la houle avec le front dunaire et limiter ainsi l'arrachage des matériaux. - Recul de la crête de la dune afin d'obtenir une crête de dune homogène sur l'ensemble de la dune sud. - Abaissement du niveau moyen du plateau dunaire et régularisation de la topographie pour que l'altitude de ce dernier corresponde à celle des batis les plus proches. - Suppression de l'abrupt d'envahissement à l'arrière de la dune en abaissant le plateau dunaire - Végétalisation de la dune sud : prélèvement de la banque de graines avant travaux, techniques de génie écologique, actions spécifiques de transplantation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Chantier (1er trimestre 2027) : - Gestion et transfert des sédiments : Déplacement mécanique de volumes de sable pour abaisser le plateau, reculer la crête et ramener la pente du front sous les 35 % (objectif de pente douce à 25 %). Etalement des déblais sur l'estran en continuation d'une berme sédimentaire pour engraisser le pied de dune, dissiper les houles et reconstituer un stock tampon face à l'érosion. - Circulation temporaire et logistique des engins : Rotations d'engins lourds à roues via l'Avenue de l'Océan (fermetures temporaires de tronçons, balisage de protection des réseaux) et via les accès transversaux existants avant leur démolition. - Zones de stockage et base de vie : Utilisation exclusive du parking public communal à l'arrière de la dune. Ce site servira de base logistique et de zone de stockage sécurisée pour la banque de graines prélevée. - Désartificialisation et démolition : Retrait des structures en dur de 4 accès plage obsolètes (enrobés, dalles béton, graves) représentant 950 m² de revêtements, désartificialisation partielle de parkings ensablés et dépose temporaire des réseaux secondaires des cabanes de plage (câbles électriques, PEHD eau). - Procédures de chantier : Depot des Déclarations de Travaux (DT), Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et Déclaration d'Intérêt Général (DIG) requises pour les interventions sur parcelles privées

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

- Génie écologique et stabilisation végétale : Immédiatement après le remodelage mécanique, une phase de renaturation sera engagée. Le site fera l'objet d'un re-essaimage de la banque de graines collectée et d'une revegetalisation lourde (couverture de branchages pour fixer le sable éolien, plantations massives d'Oyats) - Mesures de mise en défens et canalisation du public : Le site ne sera plus en libre accès pour éviter le piétinement. L'exploitation intègre la pose et l'entretien de ganivelles et de clotures légères pour protéger les plantations. Les cheminements du public vers la plage se feront uniquement sur les accès repositionnés en pente douce, équipés de caillebotis ou de tapis de sol amovibles et canalisés. - Gestion hivernale et maintenance : Durant la période hivernale, les services techniques procéderont au démontage et à l'hivernage des caillebotis pour faciliter l'entretien des zones de crête et éviter qu'ils ne soient emportés par les tempêtes. - Maintenance sédimentaire prévisible (Entretien courant) : Des opérations régulières de maintenance seront organisées : application de patchs de branchages annuels, replantations localisées d'Oyats après d'éventuels événements d'écrêtage, et des opérations légères de désensablement / curage ciblées après les tempêtes hivernales (notamment autour des points durs et des parcelles privées résiduelles) - Sécurité et signalétique : La zone de plage restant dangereuse en raison de la proximité de l'exutoire du Courant de Mimizan, une signalisation renforcée et des panneaux d'information spécifiques seront maintenus à l'entrée des nouveaux accès.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'examen au cas par cas Dossier de demande de dérogation destruction espèces protégées (6 espèces de flore patrimoniale identifiées) Déclaration d'Intérêt Général pour intervenir sur les propriétés privées déposées sur l'emprise validée.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur du cordon dunaire surface du projet Hauteur maximale de la dune sud (valeur NGF)	(600 , m) (4;8, ha) (16,5, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : " Lat. : "

Point de d'arrivée : Long. : " Lat. : "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

- PLU zonage haut de dune Npl avec servitude element de paysage (extrait piece jointe) / Loi Littoral / PPRL

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le projet est intégralement situé à l'intérieur de la ZNIEFF de type II " DUNES LITTORALES DU BANC DE PINEAU A L'ADOUR". L'aire d'étude se situe à 500m de la zone ZNIEFF I "Etangs de la Maillouyère et zone humide de l'arrière dune" et de la zone "Pres sales du Courant de Mimizan"
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	La commune de Mimizan est considérée comme une commune littorale au titre de l'article L.321-2 du code de l'environnement.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	La commune de Mimizan est considérée comme une commune littorale au titre de l'article L.321-2 du code de l'environnement.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le plan de prévention des risques littoraux (PPRL) de Mimizan a été approuvé par arrêté préfectoral en décembre 2017
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le plan de prévention des risques littoraux (PPRL) de Mimizan a été approuvé par arrêté préfectoral en décembre 2017
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Le projet se situe dans le site inscrit des "Etangs landais Nord".

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un site Natura 2000. Seule la zone FR7200714 "Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born" est située à 100m à l'est de la zone et la FR7200711 "Dunes modernes du littoral landais de Mimizan Plage au Vieux-Boucau" à 600m au sud.
D'un site classé ?	☐	☒	Le secteur d'étude classé de l'Étang d'Aureilhan est situé à plus de 5km à l'Ouest.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le volume total de sables excédentaires issus du rabaïssement du plateau et du versant dunaire est estimé à 27 500 m ³ . Conformément aux préconisations de l'ONF, il n'y aura aucune évacuation hors du site ni aucun apport de matériaux exogènes. La totalité de cet excédent sédimentaire sera valorisée immédiatement et localement en s'étalant directement sur le haut de plage (bâtures) adossant aux batières. Cette redistribution
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	La dune sud de Mimizan a requalifier heberge plusieurs especes vegetales patrimoniales et/ou protegees. Le reprofilage de la dune impliquera de facto la destruction de ces stations. Des mesures d'evitement et de reduction seront mises en oeuvre pour permettre la reprise de ces especes sur la dune nouvellement reprofilee. Les especes vegetales concernees sont : <i>Diotis cotoneuse</i> , <i>Astragale de Bayonne</i> , <i>Croton maritima</i> , <i>Eragrostis ciliaris</i> .
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Les travaux auront un impact direct temporaire sur l'habitat 2120 (dunes mobiles du cordon littoral a <i>Ammophila arenaria</i>). La dune nouvellement reprofilee sera favorable a la reprise de cet habitat.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Un plan de prevention des risques littoraux (PPRL) a Mimizan a ete approuve par arrete prefectoral le 1er decembre 2017.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	L'operation generera pendant la phase travaux, des rotations temporaires d'engins de chantier (chargeurs, tombereaux) sur l'Avenue de l'Ocean imposant des fermetures de troncons par securite. A long terme, le projet n'engendrera aucune augmentation du trafic actuel : le site ne cree aucune infrascure nouvelle. Les seuls mouvements futurs se limiteront aux interventions ponctuelles d'entretien de la dune par les services
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Les aménagements permettront une meilleure compatibilité entre protection des milieux dunaires et usages liés à la station balnéaire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

ZNIEFF II "Dunes littorales du banc de Pineau a l'Adour" Le projet poursuit un objectif de stabilisation biologique et de restauration des habitats de la dune blanche. Le reprofilage utilise exclusivement le sable local sans aucun apport de matériaux exogènes, réduisant le risque d'ensablement des enjeux retro-dunaires.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Pour garantir la préservation des écosystèmes dunaires, les méthodes de travaux intégreront strictement les enjeux environnementaux du site. Les perturbations mécaniques sur les habitats dunaires seront annulées à court terme par la mise en place des mesures d'évitement (cycle phénologique) et de réduction qui seront mises en œuvre (regalage en surface de la banque de graine). En revanche, s'agissant d'un déplacement de l'habitat favorable à ces espèces, les pentes plus douces de la future dune formeront une surface d'habitat favorable supérieure à la situation actuelle.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans la continuité des opérations d'entretien menées sur la dune urbaine de Mimizan, une méthode qui a prouvé son efficacité depuis 1998.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

FORTINON

Prénom

Xavier

Qualité du signataire

President de la Communaute de communes de Mimizan

À

Mimizan

Fait le

09-06-2026



Signature du (des) demandeur(s)